

Courrier n° 2

S.A CHAMPAGNE COCHUT

Tauxières le 12 Novembre 2018

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après consultation le jeudi 8 novembre 2018 du projet d'aménagement hydraulique du vignoble de la commune de Tauxières-Mutry, plusieurs points ont attiré plus particulièrement notre attention à savoir :

Projet Ouest 1

- nous observons un projet béton sur notre parcelle appellation cadastrée C43 et nous y sommes opposés.
- le portail du bassin ouest 1 est mal situé car le matériel désirant y pénétrer risque de nuire à la parcelle située en face.
- le projet d'aménagement rural, antérieur, avait abouti après enquête au constat suivant : réservation de deux points de collecte des eaux du vignoble, plus proche l'un de l'autre des zones de leurs nuisances propres (gel de printemps,...). Tout est remis en cause par l'absorption de la parcelle ZB29 nous appartenant et de ce fait créant des contraintes supplémentaires quant à l'exploitation de la vigne C43 située à proximité (ZNT supplémentaire, contraintes d'amendement, gelée de printemps ...)

Projet Est

- nous observons que les bassins sont situés sur la parcelle ZD48 sans aucune autorisation. De plus, ces bassins sont créés sur un talus faisant partie de la parcelle ZD48 et surtout, classé en espace boisé à conserver (document PLU)
- création de ZNT supplémentaires en aval
- fossé aboutissant sur un chemin d'exploitation en contrebas.

En espérant retenir toute votre attention,
Recevez Monsieur, nos respectueuses salutations.

